Appel à Projet Initiatives étudiantes – Année 2027

ATTENTION !
NE SERONT PAS EXAMINÉS :

Les formulaires :
- manuscrits

Les dossiers :
- incomplets
- déposés après le délai de retour fixé **au vendredi 29 janvier 2027 minuit**

Les formulaires complétés et les pièces annexes doivent être envoyés à l'adresse suivante :
s.gerard@chalons-agglo.fr

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nature de la structure :
- c Association
- c Etablissement d'enseignement supérieur
- c Autres (à préciser) :

Nom complet de la structure :

Adresse du siège social :

Adresse de correspondance si différente :

Téléphone : Site web :

Responsable administratif du dossier :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Numéro de SIRET :

En cas de délégation de signature à une autre personne que le Président/la Présidente, le Directeur/la Directrice, indiquer les nom, prénom et qualité de cette personne :

Pour les associations, merci de compléter les champs suivants :

Objet de l'association :

Numéro de récépissé de déclaration en Préfecture (N° Répertoire National des Associations constitué de : W, numéro de département et 7 chiffres - **OBLIGATOIRE**) :

Date et lieu de la déclaration (**OBLIGATOIRE**) :

PRESENTATION DU PROJET

Nature de l'action envisagée (ex. voyage, soirée, etc) :

Objectifs et ambitions :

Date prévisionnelle du déroulement de l'action :

Public ciblé : nombre de personnes, statuts (étudiants, autres à préciser) :

Partenariats envisagés :

Impact attendu :

- pour le porteur du projet :

- pour les étudiants concernés :

- pour le territoire (acteurs locaux, économiques, culturels, etc) :

PILOTAGE DU PROJET

Présentation du porteur du projet (nom, fonction) au sein de la structure :

Rôle des partenaires impliqués :

BUDGET DU PROJET

Budget prévisionnel total : €

BUDGET DETAILLE

CHARGES		PRODUITS	
60 - Achats	**- €**	**70 - Ventes de produits finis, prestations de services, marchandise**	**- €**
		Participation des usagers	
Alimentation		Produits de manifestation	
Fournitures et matériels		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
		Fournitures d'entretien et de petit équipement	
61 - Services extérieurs	**€**	**74 - Subventions (pour ce projet)**	**- €**
		Subventions de l'Etat	**- €**
Locations mobilières et immobilières			
Entretien et réparation			
Assurances			
Documentation			
Divers			
62 - Autres services extérieurs	**- €**	**Subventions du Département**	**- €**
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions, réceptions			
Frais postaux et télécommunication			
Services bancaires			
Divers			
63 - Impôts et taxes	**€**	**Subventions de la Région**	**€**
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		**Subventions des communes, groupements de communes, agglomération**	**- €**
64 - Charges de personnel	**€**	**Autres financements**	**€**
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	**€**	**75 - Autres produits de gestion courante**	**€**
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements			
		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	**€**	**TOTAL DES PRODUITS**	**€**

A noter : le budget présenté doit être **équilibré** (montant des dépenses = montant des recettes).

Pièces administratives à joindre en annexe :

- RIB
- Pour les associations, un contrat d'engagement républicain

ATTESTATION

Nom de la structure :

Je soussigné.e (nom et fonction) :

- Sollicite auprès de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne une subvention ;
- Certifie sur l'honneur que la structure est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales ;
- Certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts, autorise les services de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne à procéder aux vérifications nécessaires sur pièces et sur place, accepte l'ensemble des obligations que comporte l'octroi d'une subvention ;
- M'engage à fournir les justificatifs de dépenses réalisées ;
- Donne mon consentement pour que la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne collecte et utilise mes données personnelles pour la finalité : Appel à projets – Initiatives étudiantes.

Fait à : le :

Cachet de la structure
Ou mention « La structure
ne dispose pas de cachet »

Signature (nom et fonction du signataire)

Pour votre complète information :
La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne se réserve le droit de procéder à une vérification de la véracité des informations déclarées dans le présent formulaire ; le signataire de la présente candidature est alors sollicité par messagerie avec un délai de réponse de 5 jours ; tout contrevenant s'expose au risque d'un remboursement sans délai de la subvention qui lui aurait été accordée sur la foi de renseignements erronés, sans compter d'éventuelles poursuites juridictionnelles.

Contact pour tout renseignement : s.gerard@chalons-agglo.fr

NOTICE D'INFORMATION - obligations légales

Communication de documents aux collectivités publiques *(Code Général des Collectivités Territoriales Article L1611-4)*

Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

Convention obligatoire *(Loi 2000-321 du 12 Avril 2000 Article 10 : Décret 2001-495 du 6 Juin 2001Article 1)*

L'autorité administrative ou l'organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial mentionné au premier alinéa de l'article 9-1 qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Cette disposition ne s'applique pas aux organismes qui bénéficient de subventions pour l'amélioration, la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs sociaux prévues au livre III du code de la construction et de l'habitation.

Production d'un compte rendu financier pour toute subvention affectée *(Loi 2000-321du 12 Avril 2000 Article 10 : Décret 2001-495 du 6 Juin 2001 Article 1)*

Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la seule étude des demandes de subventions par la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne. Conformément au RGPD du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez de droits sur vos données. (Section 2 : Droits des personnes à l'égard des traitements de données à caractère personnel de la loi CNIL : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000886460).
Si vous souhaitez exercer les droits mentionnés ci-dessous, vous devez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO) de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne : 1) par voie électronique : cnil-cac@chalons-agglo.fr ou
2) par courrier postal à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
A l'attention du Délégué à la Protection des Données
26 rue Joseph-Marie Jacquard - CS 40187
51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
Merci de joindre à votre demande la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité/passeport) (formats possibles : GIF, JPG, PNG, PDF, maximum 2Mo), en indiquant dans la mesure du possible le contexte dans lequel cette collecte de données personnelles a été effectuée. Ces documents sont détruits dans un délai de 12 mois à compter de la date butoir de retour des candidatures figurant sur ce document.